

FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE La cellule centrale de suivi passe à l'action

Les prochains jours seront déterminants pour le mouvement de protestation du Front de libération nationale. La cellule centrale de suivi du FLN prévoit de passer à l'action dès la semaine prochaine avec l'organisation d'un important rassemblement.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Lors d'une réunion tenue lundi dernier à Oran, les membres de la cellule régionale de suivi du FLN ont décidé de prendre part à une rencontre nationale.

Celle-ci devrait se dérouler la semaine prochaine à Alger. «La date n'a pas encore été arrêtée officiellement. Cette réunion permettra de poser les jalons des prochaines actions que nous entreprendrons dans tout le pays», a indiqué, hier, Abdelatif Dhif, coordinateur de l'Ouest et membre du secrétariat de la cellule centrale de suivi.

Selon lui, le mouvement de contestation a pris une ampleur inattendue ces dernières semaines.

«Douze wilayas ont participé à la rencontre d'Oran. A cette occasion, nous avons constaté que la contestation a touché toutes les structures de base du parti. Ainsi, plusieurs mouhafedhs, installés par le secrétaire général, ont décidé de rallier notre mouvement. C'est notamment le cas du mouhafedh de Saïda qui est une personnalité de premier plan», a souligné notre interlocuteur.

Notons que les membres de cette structure, créée lors des législatives de mai, exigent la tenue d'une session extraordinaire du conseil national. «Ce conseil doit se réunir. Le secrétaire général a tout fait pour retarder sa tenue. La base exige le départ de Belkhadem et de l'ensemble des membres de la direction et cela doit s'opérer à travers le conseil national.»

Abdelatif Dhif a toutefois relevé que certains membres de l'instance exécutive rejettent le fait qu'il y ait une contestation au sein du FLN. Saïd Bouhadja et Abdelkrim Abada font partie de ceux qui déclarent que cette fronde est «une invention d'une certaine presse». «Les déclarations publiques de Bouhadja et Abada sont en totale contradiction avec les propos qu'ils tiennent en privé. Mais ce ne sont pas les seuls ! Croyez-moi, beaucoup de personnes dans l'entourage de Belkhadem ne souhaitent que son départ. Ils veulent, également, lui faire porter la responsabilité de la situation catastrophique au FLN. Ils veulent lui faire porter le chapeau», a souligné Dhif.

T. H.

LA CNR ACCUSE UN DÉFICIT DE 250 MILLIARDS DE CENTIMES Menace sur les pensions de retraite

La Caisse nationale des retraites (CNR) accuse un déficit de près de 250 milliards de centimes, ce qui «risque à court terme de provoquer son dysfonctionnement», voire une «suspension de paiement de centaines de milliers de retraités».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Cette situation qu'on n'a pas hésité à qualifier de «dangereuse» pour le devenir de la Caisse nationale des retraites est illustrée par le retard accusé pour la revalorisation des pensions de retraite.

Cette dernière décidée avec effet rétroactif à partir du 1^{er} mai 2007, n'a été mise en application qu'après moult pressions et autres interpellations exercées par les représentants des travailleurs sur les pouvoirs publics.

En effet, nos sources indiquent à ce propos que «la pérennité du système national de retraite n'a jamais été aussi menacée et nécessite la prise de mesures urgentes pour assurer le paiement régulier des pensions de retraite à long terme».

Cette situation qui nécessite une révision urgente du système national de retraite «s'impose comme ultime solution pour sauver ce qui peut être sauvé».

A ce propos, on indique que le déficit entre les recettes et les dépenses ne cesse de se creuser depuis 1998, suite aux départs précoces de la vie professionnelle de milliers de travailleurs des entreprises publiques qui ont rejoint les rangs des retraités après la promulgation de l'ordonnance du 31 mai 1997.

«Le système national de retraite a connu de sérieuses difficultés financières pour assurer le paiement régulier des pensions de retraite et



Photo : DR

Une révision urgente du système de retraite s'impose.

n'avait cessé d'enregistrer, au fil des exercices, des déficits de plus en plus importants», soutient notre source. En d'autres termes, cette situation est la conséquence directe de la mise en application de deux nouveaux régimes de retraite. Il s'agit de la retraite proportionnelle et celle de sans condition d'âge.

«Ces deux catégories, qui n'ont pas bénéficié de mesures prises par le président de la République (minimum à 10 000 DA) constituent une menace pour le déséquilibre financier de la Caisse nationale des retraites», a indiqué notre source qui a ajouté à ce propos que «cette question est incluse à l'ordre du jour de la prochaine tripartite». Il est à noter, à ce propos, que le système de retraite en Algérie, applicable à partir du 1^{er} janvier 1984, se présente comme un «système assurantiel, contributif, caractérisé par une solidarité entre les actifs et les retraités, fonctionnant sur le principe de la répartition.

Ainsi, les dispositions des articles 1 et 2 de la loi 83-12,

définissent l'objet et les principes de cette loi, à savoir, «l'unicité du régime pour tous les travailleurs salariés, l'uniformisation des règles relatives à l'appréciation des droits, l'uniformisation des règles relatives à l'appréciation des avantages et l'uniformisation du financement».

Parallèlement à ces principes, le système de retraite, apprend-on auprès de la CNR, se caractérise par le champ de protection qu'il couvre, c'est-à-dire les salariés concernés par les dispositions de cette loi.

Il s'agit d'un niveau de prestations qu'on peut qualifier de très élevé, qui peut atteindre 80 % voire 100 % du salaire, une unification de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, avec cependant certaines dérogations ou bonifications pour les catégories particulières (femmes travailleuses, moudjahidine, etc.), institution d'un minimum de pension indexé sur le Salaire national minimum garanti (actuellement 75 % du S.N.M.G), fixation d'une durée de carrière «maximum» de 32

ans, calcul de la pension sur le salaire moyen des cinq dernières ou les cinq meilleures années de la carrière et revalorisation annuelle des pensions et allocations de retraite.

Faisant partie intégrante de la Sécurité sociale algérienne, le système national de retraite a, depuis sa création, évolué en fonction de l'évolution qu'a connue l'Algérie aux plans économique et social.

C'est dans ce cadre qu'il a été créé deux nouveaux régimes de retraite, en l'occurrence la retraite proportionnelle et la retraite sans condition d'âge. Or, la mise en place de ces deux nouveaux régimes de retraite n'a pas été suivie de mesures que les pouvoirs publics doivent mettre en place pour compenser le manque à gagner dans le financement de la retraite. Question : en maintenant la situation en l'état, cherche-t-on du côté du ministère du Travail et de la Sécurité sociale à remettre en cause le principe d'un régime de retraite basé sur le principe de la solidarité ?

A. B.

RENOUVELLEMENT DE LA CHAMBRE D'ARTISANAT ET DES MÉTIERS DE CONSTANTINE Le spectre de l'abstention

Le suffrage relatif au renouvellement des instances élues de la Chambre d'artisanat et des métiers de la wilaya de Constantine sera prorogé de quatre jours (du 27 au 31 octobre), a révélé, hier au cabinet du wali, le directeur des PME-PMI et de l'Artisanat, M. Farid Boulamaïz, lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec le directeur de cette chambre, M. Abdelkader Hachani.

Ce responsable a mis l'accent sur les préparatifs de cette échéance dont il préside la commission de candidatures avant d'expliquer que ce prolongement de la durée de vote est dû au taux d'abstention observé lors des dernières élections.

De ce fait, les 4183 inscrits sur le fichier des registres du commerce d'artisanat et des métiers auront tout le temps pour exprimer leurs voix et choisir leurs représentants à l'assemblée générale de cette chambre qui, de son côté, désigne-

ra un bureau exécutif de 8 membres, un président et un vice-président. 34 candidats sont entrés en lice pour 27 sièges à pourvoir dans cette assemblée.

La commission chargée par le wali de la préparation de ces élections, composée en plus de son président, des représentants des directions de l'enseignement et de la formation professionnelle, du commerce, de l'industrie et des mines et également des associations d'artisans actives sur le territoire de Constantine, a réservé 3

centres de vote à travers la wilaya pour encadrer l'opération. Des bureaux qui seront ouverts de 9h00 à 15h00.

Il s'agit du centre culturel Abdelhamid-Ibn Badis (ex-université populaire) pour les artisans des communes de Constantine et Aïn-Smara, le centre culturel Abdelhamid-Bouchouk pour ceux des communes d'El-Khroub, Ouled-Rahmoun, Ibn Badis et Aïn-Abid et le centre culturel Bachir-El-Ibrahimi de Hamma-Bouziene pour ceux des communes de l'ouest de la wilaya à savoir Hamma-Bouziene, Didouche-Mourad, Zighoud-Youssef, Beni Hmidene, Ibn Ziad et Messaoud-Boudjrayou.

Ces bureaux de vote comptent respectivement, 2594, 794 et 795 inscrits. L'électorat est composé uniquement d'artisans disposant

de cartes dûment délivrées par la chambre en question depuis au moins trois mois.

La commission chargée des préparatifs de ces élections, précise M. Boulamaïz, assume également une mission de sensibilisation auprès des artisans de la wilaya afin de les inciter à voter massivement. Par ailleurs, souligne-t-il, le ministère des PME-PMI et de l'Artisanat a décrété la journée du 9 novembre comme journée nationale dédiée à l'artisanat. Une journée qui verra l'organisation d'une cinquantaine d'expositions à travers le territoire national dont 10 Salons nationaux qui s'étaleront du 1^{er} au 10 du mois prochain et un concours du meilleur produit artisanal doté, indique le même responsable, d'un prix baptisé «Abdelaziz Bouteflika» d'une valeur de 50 mil-

lions de centimes. 240 artisans ont participé à cette compétition parmi lesquels 7 artisans de Constantine. Le lauréat sera primé à l'occasion de cette journée.

Il convient de noter que l'une des missions les plus notables de la Chambre d'artisanat et des métiers consiste en la formation et qualification des artisans, notamment ceux qui ne disposent pas de diplômes. Pour l'exercice 2006, la chambre de Constantine a fait état de la formation de pas moins de 287 artisans dans des métiers d'art comme la dinanderie et la sculpture sur bois et 120 femmes dans la préparation des gâteaux traditionnels et dans la couture constantinoise et ce, avec le concours de deux experts du bureau international du travail.

Lyas Hallas